

Service instructeur

Direction des Routes et des Transports (DRT)
Service Entretien, Exploitation et Sécurité (SEES)

N° 32/09-08

Services consultés

DRT SAF
DIF
DCP

Routes Départementales

**Constructions et rénovations d'ouvrages d'art,
maintenance d'ouvrages vétustes,
investigations sur ouvrages d'art**

Marchés

Résumé : *Le présent rapport a pour objet de procéder à la mise en concurrence de plusieurs marchés relatifs aux travaux et à la surveillance d'ouvrages d'art départementaux.*

Dans le cadre de l'exécution des programmes 2008 relatifs à la surveillance et aux travaux nécessaires sur les ouvrages d'art départementaux à savoir :

- programme A034 chapitre 21 nature 2151
- programme A037 chapitre 20 nature 2031
- programme A035 chapitre 21 nature 2151

il est nécessaire de passer les marchés suivants :

Marchés de maîtrise d'oeuvre

- RD 39 : réparation de l'ouvrage sur le Rhin :
estimé à 100 k €.
- RD 419 : reconstruction de l'ouvrage sur le canal Rhin-Rhône à Valdieu :
estimé à 50 k €.

Marché de fourniture

- Acquisition d'un logiciel de gestion d'ouvrage d'art : estimé à 150 k €.

Marchés de travaux

- RD 201 : réparation de l'ouvrage sur le canal de Huningue à Illzach : estimé à 2 M € ;
- RD 468 : réparation de l'ouvrage sur le canal de Huningue à Kembs : estimé à 300 k € ;
- RD 473 : reconstruction d'un mur de soutènement à Ferrette : estimé à 350 k € ;
- RD 19 : réparation de l'ouvrage sur la Thur à Staffelfelden : estimé à 600 k € ;
- RD 59 : réparation de l'ouvrage sur le Robinot à Sainte-Marie-Aux-Mines : estimé à 200 M € ;
- RD 1 bis : reconstruction d'un mur de soutènement à Hunawühr : estimé à 600 k € ;
- RD 430 : réparation des ouvrages sur la Doller et A 36 à Illfurth : estimé à 300 k € ;
- RD 483 : réparation de l'ouvrage sur la RD 83 à Aspach : estimé à 250 k € ;
- RD 16 : réparation de l'ouvrage sur la largue à Mertzau : estimé à 200 k €.

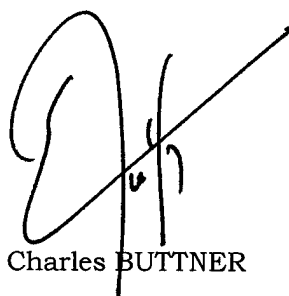
Marchés à bon de commandes

- travaux de protection contre la corrosion des garde-corps métalliques : mini annuel : 10 000 HT ; maxi annuel 30 000 HT ;
- inspections détaillées et visites rapides d'ouvrages d'art : mini annuel 5 000 HT ; maxi annuel 100 000 HT ;
- contrôle extérieur des travaux de réparations des ouvrages d'art : mini annuel 40 000 HT ; maxi annuel 200 000 HT.

A cette fin, je vous prie de bien vouloir :

- décider de l'opportunité de ces opérations et d'en approuver le programme ainsi que les faisabilités techniques et financières ;
- m'autoriser à souscrire les marchés nécessaires ainsi que tous documents s'y rapportant, après mise en œuvre des consultations y afférentes ;
- m'autoriser à prendre toute décision concernant l'exécution (notamment : sous-traitance, avenant sans incidence financière positive, prolongation des délais, décision de poursuivre ...) et le règlement des marchés nécessaires conformément aux dispositions régissant les marchés publics, lorsque les crédits nécessaires correspondants sont inscrits au budget ;
- m'autoriser à prélever annuellement les crédits de paiement nécessaires, sous réserve du vote des crédits correspondants aux chapitre 21, nature 2151, fonction 621 et chapitre 20 nature 2031.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER